PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES-
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

//) E C R E T N° 77/544 DU 31/10/77

portant Inscription au Tableau d'Avancement et Nomination d'Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

V I S A S :

VU - l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977

VU - l'Acte 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail, portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses Attributions ;

D.F.

VU - l'Acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

VU - le Décret 77/165 du 5 Avril 1977, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

C.F.

VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;

VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

VU - le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans l'Armée ;

VU - l'Instruction Ministérielle n° 055/PCE/MDN du 25 Novembre 1970 fixant les modalités d'avancement des Militaires Officiers de l'Armée Populaire Nationale ;

SUR PROPOSITION DU HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

//) E C R E T E :

Article 1er.- Sont inscrits au Tableau d'Anvancement et nommés au titre de l'année 1977 pour compter du 1er Juillet 1977.

I.- A R M E DE T E R R E

Au grade de Sous-Lieutenant

A.- I N F A N T E R I E

- S I L O U Basile - E.S.M. SAINT-CYR (FRANCE)

- BAMANIKA Jean -"-

B.- ADMINISTRATION

E.- SECURITE (ROUMANIE)

- ADDO — GEORGES
- EWOLO — DANIEL
- KOUD — JEAN-JACQUES
- NDENGUET — FRANÇOIS
- NKOUMBOU — JEAN-JACQUES
- NZALA — ABEL
- OMBELI — MICHEL
- ONGOTO — JACQUES
- SENGO — JEAN-MARIE
- TCHICAYA-MISSAMOU — RICHARD

II.- POUR LE GRADE D'ASPIRANT :

1.- ARMEE DE TERRE

A.- GENIE (U.R.S.S.)

- GATSOBEAU — NESTOR
- LOUNDOU — DAVID
- MALONGA-MPASSI
- MOUNKALA — HILAIRE
- NKOUNKOU — JEAN-JOSÉ
- NTETANI — GUILLAUME
- BONDZONGA — FERDINAND

B.- AGRONOMIE (U.R.S.S.)

- NDEPE — ALPHONSE
- TOUTIRI — CORNEILLE
- TSONDE — JONAS

C.- ELECTRONIQUE (U.R.S.S.)

- ETARI

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

- MIZINGOU — BIENVENU

D.- SERVICE DE SANTE

- AKOUANGO — MICHEL
- TATY — JEAN-FÉLIX

.../..

E.- INSTITUT DES SCIENCES APPLIQUEES

- N T A L O U Raymond

F.- S E C U R I T E (ROUMANIE)

- E L E K A Placide
- B A Z A B I D I L A Dominique
- N G U I L A Daniel
- O K O K O Jérôme
- I L O K I Marcel
- E K O L O Jean-Pierre
- ELENGA-ONIMBA François
- N D Z A Samuel
- N D J O T A Appolinaire
- O B A M I Albert
- A B I S S A Hyppolite
- B I K I N D O U Noël
- N I O N O Luc
- N K O U N KO U René
- I L O B AK I M A Théophile
-

P R O T E C T I O N C I V I L E (FRANCE)

- M A N K A S S A Félix
- M A D Z O U Daniel

II.- A R M E E D E L' A I R

Pour le grade de Sous-Lieutenant

- I T O U A Daniel

ARTICLE 2.- Ces nominations prennent effet au point de vue de l'ancienneté pour compter du 1° Juillet 1977 et du point de vue de la solde à compter du 1er Septembre 1977.

ARTICLE 3.- Le Premier Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

.../...

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 31 OCTOBRE 1977

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

COLONEL JOACHIM YHOMBY-OPANGO.-

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Colonel LOUIS SYLVAIN GOMA.-

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO.-

LE MINISTRE DES FINANCES.

HENRI LOPES .-